### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

### LE 3 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi troisième jour de février deux mille vingt, à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire

Jean-Marie Chouinard, conseiller Jean-Marc Moses, conseiller Keven Desbois, conseiller

Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante

Wilson Appleby, conseiller

Est absent : Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente : Annie Robichaud, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

#### **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue.

- 1. Ouverture de séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
- 4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 janvier 2020;
- 5. Finances /comptes pour approbation;
- 6. Correspondance;
- 7. Réfection ponceau 2e Rang Est Paiement Groupe Michel Leclerc inc. facture finale;
- 8. Achats en commun 2020;
- 9. Projet centre plein air la Mélèzière, réfection extérieure programme FDT;
- 10. Mandat Claude Desbiens assainissement des eaux usées et caserne-garage;
- 11. Dossiers des élus;
- 12. Autres sujets:
- 13. Période de questions;
- 14. Levée ou ajournement de la séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

### **RÉSOLUTION 020 - 02 - 27**

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Keven Desbois propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec autres sujets ouvert. Unanimité des membres présents.

### **RÉSOLUTION 020 - 02 - 28**

# 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Mme Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, avec corrections mentionnées, dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 020 – 02 - 29**

# 4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 JANVIER 2020

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 janvier 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 janvier 2020 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

## **RÉSOLUTION 020 – 02 - 30**

### 5. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de janvier 2020 soient acceptés pour un montant global de **87 773.43 \$**. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Unanimité.

### 6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à traiter.

### **RÉSOLUTION 020 – 02 - 31**

# 7. RÉFECTION PONCEAU 2<sup>E</sup> RANG EST - PAIEMENT GROUPE MICHEL LECLERC INC. FACTURE FINALE

**Considérant** que la Municipalité a octroyé un contrat à Lafontaine Leclerc inc. pour les travaux de reconstruction d'un ponceau au 2<sup>e</sup> Rang Est (résolution 018-03-96);

Considérant que cette entreprise opère maintenant sous le nom de Groupe Michel Leclerc inc.;

**Considérant** que le montant total, toutes taxes incluses, des travaux finaux complétés s'élève à 579 987.50\$ correspondant à 105.37% du montant total du contrat adjugé à l'entrepreneur et que la Municipalité a déjà libéré 5% de la retenue contractuelle (résol.018-12-345) de la valeur des travaux exécutés;

**Considérant** que la facture finale, datée 14-01-2020 du Groupe Michel Leclerc est la demande de libération du dernier versement de la retenue contractuelle de 5%;

**Considérant** la recommandation de paiement du 17-01-2019 de l'ingénieur au dossier CHG Groupe conseil au montant de 28 999.37\$ (taxes incluses);

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil accepte le paiement final de la facture de Groupe Michel Leclerc inc. # 1775 au montant de 28 999.37 \$ (incluant les taxes) selon la recommandation de paiement de CHG Groupe conseil, en date du 17-01-2019;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 020 – 02 - 32**

### 8. ACHATS EN COMMUN 2020

Considérant que la Municipalité de Caplan désire adhérer au processus d'achats en commun avec la MRC de Bonaventure relativement aux achats : de chlorure de calcium (ou magnésium) liquide, d'enrobé bitumineux (Cold patch) et de traçage de ligne de rue;

Considérant les quantités établies par la directrice générale;

**Pour ces motifs,** il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil municipal accepte d'adhérer au processus d'achats en commun 2020 avec la MRC de Bonaventure pour les éléments suivants :

Chlorure de calcium liquide : 23.1 m<sup>3</sup>

Chlorure de calcium en granules : 10 sacs de 35 kg Enrobé bitumineux : 120 sacs de 30 kg Traçage de ligne de rue : 10 000 mètres

Adopté.

### **RÉSOLUTION 020 – 02 - 33**

### 9. PROJET CENTRE PLEIN AIR LA MÉLÈZIÈRE, RÉFECTION EXTÉRIEURE – PROGRAMME FDT

**Considérant** que le Centre plein air la Mélèzière a planifié de restaurer le chalet leur appartenant en deux étapes 2019 et 2020 - intérieur et extérieur;

Considérant que la Municipalité s'était engagée à investir jusqu'à 20 000 \$ dans leurs projets de réfection de la Mélèzière (résol. 019-08-203) et que des travaux intérieurs du chalet ont été réalisés en 2019 pour une contribution de 10 394 \$ de la Municipalité;

Considérant que les travaux priorisés en 2020 sont de changer le revêtement extérieur;

Considérant que des soumissions ont été reçues et qu'une demande d'aide financière de 20 000 \$ au programme FDT de la MRC de Bonaventure a été préparée par le centre plein air la Mélèzière pour un projet global de 40 000 \$;

**Considérant** que la Mélèzière va aussi transmettre des demandes de soutien financier auprès d'autres organismes afin de pouvoir atteindre ses objectifs;

**Pour ces motifs,** il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil municipal de Caplan accepte de soutenir le centre plein air la Mélèzière dans sa demande d'aide financière au programme Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de Bonaventure en versant au minimum la quote-part exigée au programme, jusqu'à un maximum de 10 000\$;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 020 – 02 - 34**

### 10. MANDAT CLAUDE DESBIENS – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET CASERNE-GARAGE

Considérant que les projets d'assainissement des eaux usées et de construction caserne incendie et garage municipal demande des suivis avec des ministères et professionnels;

**Considérant** que le conseil municipal est favorable à ce que le directeur des travaux publics puisse bénéficier d'un support et accompagnement dans ces dossiers;

Considérant l'offre de service déposée par M. Claude Desbiens à cet effet;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil municipal accepte l'offre de service de M. Claude Desbiens, pour supporter le directeur des travaux publics à l'avancement des dossiers d'assainissement des eaux usées;

**Que** le conseil municipal accepte l'offre de service de M. Claude Desbiens, comme chargé de projet pour la construction d'une caserne incendie et garage municipal

**Que** pour support à ces deux dossiers en 2020, que le conseil municipal accepte d'accorder une banque d'heures estimée de 200 heures à un taux horaire de 65 \$/heure (mandat global de 13 000 \$) et que les frais inhérents, frais de déplacement seront facturés selon le taux en vigueur à la municipalité de Caplan.

**Que** M. Claude Desbiens soit autorisé à communiquer avec différents Ministères pour les dossiers ciblés;

Adopté.

### 11. DOSSIERS DES ÉLUS

Des membres du Conseil municipal font un résumé du suivi de leurs dossiers au cours du dernier mois.

Notamment, M. Jean-Marie Chouinard mentionne le succès de la 10<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey 50 ans et plus. Le conseil demande la transmission d'une lettre de félicitations et remerciements au comité du tournoi et à l'OTJ.

### 12. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet à traiter pour le moment, ce point demeure ouvert.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires furent émis par les personnes présentes.

# **RÉSOLUTION 020 – 02 – 35**

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Keven Desbois, la séance est ajournée au 17 février à 19 h.

Unanimité des membres présents.	
Lise Castilloux, maire	Annie Robichaud, directrice générale et secréttrésorière

Il est 20 h 40.

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.